

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1949

5 juillet 2016

### SOMMAIRE

ACEF Holding S.C.A. ....	93506	Filton South Investments S.à r.l. ....	93519
Apricot Entreprises S.A. ....	93510	Filuxim Sàrl ....	93519
Archimagine S.à r.l. ....	93510	Fimeris ....	93527
Ball Luxembourg I S.à r.l. ....	93529	Finakey S.A. ....	93528
Biolaser Technologies et Finances S.A. ....	93552	Five Arrows MirCan Invest ....	93519
CCP Holding S.à r.l. ....	93551	Flur Residential Re Finance S.A. ....	93522
Dani Real Estate ....	93516	Foodco Finance S.à r.l. ....	93522
Debswana Investments ....	93516	Franco Dragone Entertainment Group S.à r.l. .....	93523
Elementis Consult Luxembourg ....	93518	Funding Affordable Homes Holding Company 1 S.A. ....	93523
EPG Investment Partners ....	93518	Furstenberg Capital S.C.A. ....	93523
European Optical Manufacturing S.à r.l. ....	93518	G.I.E. - Gestioni Immobiliari Europee S.A. ..	93528
Eurowatt S.A. ....	93517	Global InfraCo S.à r.l. ....	93528
Everest Investors S.A. ....	93519	Globecast Holdings S.à r.l. ....	93528
Everest Investors S.A. ....	93518	Grace Partners S.à r.l. ....	93529
Exchange Quay Salford UK S.à r.l. ....	93517	R-Control Désinfections S.A. ....	93552
Eyquem AM ....	93517	Real Assets S.A. ....	93552
Faber Architectes S. à r.l. ....	93527	VistaLuxManagement S.à r.l. ....	93541
Fev One S.A. ....	93527		
FidESCO S.A. ....	93527		

**ACEF Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 203.192.

In the year two thousand and sixteen, on the twentieth day of April,  
before Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mrs. Céline BESSIN, private employee residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as proxyholder of AXA CoRE Europe GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 202.828, acting as general partner (the "General Partner") of the company ACEF Holding S.C.A., herewith designated,

by virtue of the authority granted to her by the circular resolutions of the board of managers of the General Partner (the "Board of Managers") taken during its meeting held on 5 April 2016,

an excerpt of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations:

1. That the company ACEF Holding S.C.A., a Luxembourg partnership limited by shares (société en commandite par actions) with registered office at 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 203.192 (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of her prevented colleague Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 January 2016, and its articles of incorporation (the "Articles") are in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), whose articles of association have been amended for the last time following a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 21 March 2016, not yet published in the Mémorial.

2. That the issued share capital of the Company is currently set at three hundred sixty-one thousand euros (EUR 361,000.-), divided into (i) ordinary shares including: three thousand six hundred nine (3609) class A ordinary shares (the "Class A Shares") and (ii) one (1) class GP share (the "GP Share") which is held by the General Partner, each issued share of each class having a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) and being fully paid up.

3. That the increase of the share capital by way of authorised capital shall be realised within the strict limits defined in article 7. of the Articles, which are as follows:

**" Art. 7. Authorised Capital, Increase and Reduction of Capital.**

7.1. The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to issue:

- (i) class A ordinary shares (the "Class A Shares");
- (ii) class B ordinary shares (the "Class B Shares");
- (iii) class C ordinary shares (the "Class C Shares");
- (iv) class D ordinary shares (the "Class D Shares");
- (v) class E ordinary shares (the "Class E Shares");
- (vi) class F ordinary shares (the "Class F Shares");
- (vii) class G ordinary shares (the "Class G Shares");
- (viii) class H ordinary shares (the "Class H Shares");
- (ix) class I ordinary shares (the "Class I Shares");
- (x) class J ordinary shares (the "Class J Shares"),

(the "Limited Shares") which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Limited Shareholders").

7.2. The authorised capital of the Company is set at ten million euros (EUR 10,000,000.-) (which, for the avoidance of doubt, includes the issued share capital of the Company) divided into nine thousand nine hundred ninety-nine (9,999) Class A Shares, ten thousand (10,000) Class B Shares, ten thousand (10,000) Class C Shares, ten thousand (10,000) Class D Shares, ten thousand (10,000) Class E Shares, ten thousand (10,000) Class F Shares, ten thousand (10,000) Class G Shares, ten thousand (10,000) Class H Shares, ten thousand (10,000) Class I Shares and ten thousand (10,000) Class J Shares. Each authorised share has a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-).

7.3. The General Partner is authorised and empowered, within the limits of the authorised capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the General Partner within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments),

convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles.

7.4. The General Partner may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

7.5. Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realised and duly stated in the form provided for by the Laws, Article 5 will be modified in its relevant part so as to reflect the actual capital increase. Such modifications will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the General Partner or of any person duly authorised and empowered by the General Partner for this purpose.

7.6. This issued and/or authorised capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles.

7.7. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one entire class of Limited Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class. In the case of a repurchase and cancellation of a whole class of Limited Shares, such repurchase and cancellation of Limited Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting from the Class J Shares until the Class A Shares). The redemption price for such entire class of Shares shall be set in accordance with the terms and conditions of a shareholders' agreement as may be entered into between the shareholders of the Company and/or the Company from time to time.

7.8. The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders first of the same class, then to the other shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The General Partner shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

7.9. Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the General Partner to do so."

4. That pursuant to the first resolution of the circular resolutions of the minutes of the Board of Managers' meeting held on 5 April 2016, the General Partner resolved to approve the issuance of new class A ordinary shares to the current limited shareholder of the Company (the "New Class A Shares"), resulting in the increase of the share capital of the Company in relation to such issuance of New Class A Shares (the "Capital Call N°2").

5. That in the same first resolution of the circular resolutions of the minutes of the Board of Managers' meeting held on 5 April 2016, the General Partner approved to enact the increase of the share capital of the Company before a public notary. The share capital of the Company is increased, as of 5 April 2016, by an amount of six hundred three thousand nine hundred euros (EUR 603,900.-) in order to raise it from its current amount of three hundred sixty-one thousand euros (EUR 361,000.-) to nine hundred sixty-four thousand nine hundred euros (EUR 964,900.-) by issuing an overall six thousand thirty-nine (6,039) New Class A Shares, each with a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-). Together with a total share premium of five million four hundred thirty-five thousand one hundred euro (EUR 5,435,100.-). Such share capital increase and share premium has been recorded by the undersigned notary as of this date.

All these New Class A Shares have been entirely subscribed to and their par value and the share premium value have been fully paid-in, so that the total amount of six million thirty-nine thousand Euro (EUR 6,039,000.-) corresponding to the share capital increase of an amount of six hundred three thousand nine hundred (EUR 603,900.-) and the share premium of an aggregate amount of five million four hundred thirty-five thousand one hundred (EUR 5,435,100.-) are forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

6. That as a consequence of such increase of the share capital of the Company article 5.1 of the Articles is amended and now reads as follows:

**" Art. 5. Share Capital.**

5.1 The issued capital of the Company is set at nine hundred sixty-four thousand nine hundred euros (EUR 964,900.-) divided into:

(a) ordinary shares including: nine thousand six hundred forty-eight (9,648) class A ordinary shares (the "Class A Shares");

(b) one (1) class GP share (the "GP Share" and, together with the Limited Shares (as defined in Article 7 below), the "Ordinary Shares"), which shall be held by AXA CoRE Europe GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, the unlimited shareholder (actionnaire commandité), in representation of its unlimited partnership interest in the Company (the "General Partner")."

### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present increase of capital, are estimated at four thousand euros (EUR 4,000.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, this original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingtième jour du mois d'avril.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Céline BESSIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire de AXA CoRE Europe GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.828, agissant en sa qualité d'associé commandité (l'«Associé Commandité») de la société ACEF Holding S.C.A., ci-après désignée,

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions circulaires du conseil de gérance de l'Associé Commandité (le «Conseil de Gérance») prises lors de sa réunion tenue en date du 5 avril 2016,

dont un extrait, signé «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

1. Que la société ACEF Holding S.C.A., une société en commandite par actions dont le siège social est situé au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.192 (la «Société»), a été constituée le 8 janvier 2016 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, et ses statuts (les «Statuts») non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 mars 2016 suivant acte du notaire Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial.

2. Que le capital émis est fixé à trois-cent soixante et un mille euros (EUR 361.000,-), représenté par (i) des actions de commanditaire incluant trois mille six-cent neuf (3,609) actions ordinaires de classe A (les «Actions de Classe A»), et (ii) une (1) action de Commandité de classe GP (l'«Action de Classe GP») qui est détenue par l'Associé Commandité, chaque action de chaque classe ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) et étant intégralement libérée.

3. Que l'augmentation du capital social par voie de capital autorisé devra être réalisée dans les strictes limites définies à l'article 7 des Statuts comme suit:

#### « Art. 7. Capital Autorisé, Augmentation et Réduction du Capital Social.

7.1 L'Associé Commandité est autorisé et a tous pouvoirs, dans les limites du capital autorisé, pour émettre:

- i. des actions ordinaires de classe A (les «Actions de Classe A»);
- ii. des actions ordinaires de classe B (les «Actions de Classe B»);
- iii. des actions ordinaires de classe C (les «Actions de Classe C»);
- iv. des actions ordinaires de classe D (les «Actions de Classe D»);
- v. des actions ordinaires de classe E (les «Actions de Classe E»);
- vi. des actions ordinaires de classe F (les «Actions de Classe F»);
- vii. des actions ordinaires de classe G (les «Actions de Classe G»);
- viii. des actions ordinaires de classe H (les «Actions de Classe H»);
- ix. des actions ordinaires de classe I (les «Actions de Classe I»);
- x. des actions ordinaires de classe J (les «Actions de Classe J»),

(les «Actions de Commanditaires») sont détenues par les Actionnaires Commanditaires en représentation de leur responsabilité limitée dans la Société.

7.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) (qui, pour lever tout doute, comprend le capital émis par la Société) divisé en neuf mille neuf cents quatre-vingts dix-neuf (9.999) Actions de Classe A, dix mille (10.000) Actions de Classe B, dix mille (10.000) Actions de Classe C, dix mille (10.000) Actions de Classe D, dix mille (10.000) Actions de classe E, dix mille (10.000) Actions de Classe F, dix mille (10.000) Actions de Classe G,

dix mille (10.000) Actions de Classe H, dix mille (10.000) Actions de Classe I, et dix mille (10.000) Actions de Classe J. Chaque action autorisée a une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

7.3 L'Associé Commandité est autorisé et mandaté, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou de droits de conversion accordés par l'Associé Commandité à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscriptions (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, pas les Lois pour toute modification des Statuts.

7.4 L'Associé Commandité peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

7.5 A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'Article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique sur les instructions de l'Associé Commandité ou de toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par l'Associé Commandité.

7.6 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptées aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

7.7 Le capital de la Société pourra être réduit par une annulation d'actions incluant l'annulation d'une classe entière d'Actions de Commanditaire par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette classe. Dans le cas d'un rachat suivi de l'annulation d'une classe entière d'Actions de Commanditaire, le rachat doit être fait dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Actions de Classe J pour finir par les Actions de Classe A). Le prix de rachat d'une telle classe entière d'actions doit être fixé conformément aux termes et conditions d'un pacte d'actionnaires qui aurait été conclu entre les actionnaires de la Société et/ou la Société.

7.8 Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. L'Associé Commandité fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

7.9 Par dérogation à ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser l'Associé Commandité à le faire.»

4. Que conformément à la première résolution du procès-verbal des résolutions circulaires de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 5 avril 2016, l'Associé Commandité a décidé d'approuver l'émission de nouvelles actions ordinaires de classe A à l'actionnaire commanditaire existant de la Société (les «Nouvelles Actions de Classe A») suivie d'une augmentation du capital social de la Société en relation avec cette émission de Nouvelles Actions de Classe A (l'«Appel de Fonds N°2»).

5. Que dans cette même première résolution du procès-verbal des résolutions circulaires de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 5 avril 2016, l'Associé Commandité a décidé de faire acter l'augmentation du capital social de la Société devant un notaire. Le capital social de la Société est augmenté, à compter du 5 avril 2016, d'un montant de six cent trois mille neuf cents euros (EUR 603.900,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de trois cent soixante et un mille euros (EUR 361.000,-) à neuf cent soixante-quatre mille neuf cents euros (EUR 964.900,-) par l'émission d'un ensemble de six mille trente-neuf (6,039,-) Nouvelles Actions de Classe A, chacune ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) avec une prime d'émission totale de cinq millions quatre cent trente-cinq mille cent euros (EUR 5,435,100,-). Cette augmentation de capital social et cette prime d'émission ont été constatées par le notaire instrumentant à la date de la présente.

Toutes ces Nouvelles Actions de Classe A ont été intégralement souscrites, de sorte que le montant total de six millions trente-neuf mille euros (EUR 6,039,000,-) correspondant à l'augmentation du capital social pour un montant total de six cent trois mille neuf cents euros (EUR 603,900,-), ainsi que la prime d'émission d'un montant de cinq millions quatre cent trente-cinq mille cent euros (EUR 5,435,100,-) se trouvent dès à présent à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant.

6. Suite à la réalisation de l'augmentation du capital social susmentionnée, l'article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

**« Art. 5. Capital Émis.**

5.1 Le capital émis est fixé à neuf cent soixante-quatre mille neuf cents euros (EUR 964,900,-), représenté par

(a) des actions de Commanditaire incluant neuf mille six cent quarante-huit (9,648.-) actions ordinaires de classe A (les «Actions de Classe A»), et

(b) une (1) action de Commandité de classe GP (l'«Action de Classe GP» et, ensemble avec les Actions de Commanditaires (tel que défini à l'Article 7 ci-dessous), les «Actions Ordinaires»), qui sera détenue par AXA CoRE Europe GP S.à r.l., l'associé commandité, en représentation de sa participation illimitée dans la Société (l'«Associé Commandité»)

#### *Frais*

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite de tout ce qui précède au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant susnommé a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. BESSIN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016097254/252.

(160067895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

#### **Apricot Entreprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 38, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 163.013.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097275/9.

(160068110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

#### **Archimagine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1318 Luxembourg, 9, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 205.582.

#### STATUTS

L'an deux mille seize, le treize avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu

Monsieur Benoît LUCIEN, citoyen Belge, né à Uccle (Belgique), né le 7 février 1976, demeurant à 94/1, rue de Corsal, B-1450 Cortil - Noirmont («L'Associé Fondateur»),

Le Fondateur, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée (société à responsabilité limitée) qu'il déclare constituer.

#### **Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée**

##### **1. Forme.**

1.1 Il est formé par un seul membre fondateur une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (l'«Acte»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société compte initialement un associé unique. La Société peut toutefois, à tout moment, être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).

##### **2. Dénomination de la Société.**

2.1 La Société adopte la dénomination «ARCHIMAGINE S.à r.l.».

### **3. Sièges social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.

3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.

3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.

3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

### **4. Objet.**

4.1 La Société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture, d'étude et d'esthétique industrielle. Aussi la société pourrait effectuer toutes prestations de management et de consultance dans le domaine de la construction (p.ex. budgétisation, planning financier, management de projets de construction, structures d'organisation, conseils d'investissements), le contrôle de qualité et de quantité et le conseil de gestion en matière de construction, ainsi que l'établissement des certificats de performances énergétiques de bâtiments d'habitations font partie de son objet.

4.2. La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumis l'activité réglementée en question.

4.3 Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

4.4 La Société peut employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

4.5 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

4.6 La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

4.7 La Société pourra également prendre des mesures pour mobiliser des capitaux, y compris, sans restriction, contracter des prêts.

4.8 D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

4.9 Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

**5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

### **Capital social, Cessions de parts**

#### **6. Capital social.**

6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 En plus du capital social l'/les, associés(s) de la Société (l'«Associé» ou les «Associés») peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des parts sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres parts sociales de la Société par les Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,

6.3 En plus du capital social et du compte prime d'émission, la Société peut tenir en conformité avec les dispositions légales un compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» sur lequel la Société allouera toutes

contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société émette de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.

6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

6.5 La Société peut uniquement acquérir ses propres parts sociales aux fins de et sous réserve de leur annulation immédiate.

#### **7. Parts sociales.**

7.1 Toutes les parts sociales sont et resteront nominatives.

7.2 La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions des Associés.

7.3 Chaque part sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

7.4 Chaque part sociale de la Société est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux parts sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

#### **8. Transfert des parts sociales.**

8.1 Les parts sociales peuvent être librement cédées entre les Associés.

8.2 Lorsque la Société a un Associé unique, cet Associé peut transférer ses parts sociales librement.

8.3 Lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de parts sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

8.4 Le transfert de parts sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de parts sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

### **Gérance; Commissaire aux comptes**

#### **9. Gérants.**

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

9.2 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

9.3 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur(s) successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

9.4 Les Associés peuvent décider de nommer des gérants de classe A et des gérants de classe B.

9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

#### **10. Conseil de Gérance.**

10.1 Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un conseil de gérance (le «Conseil»).

10.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).

10.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

#### **11. Pouvoirs des Gérants.**

11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance.

11.2 La Gérance peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

11.3 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

#### **12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.**

12.1 Le Conseil de Gérance se réunira à la demande d'au moins deux membres du Conseil de Gérance, et si le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégories A et B, à la demande d'au moins un gérant de chacune de ces catégories.

12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par email. Cette convocation devra être envoyée aux membres du Conseil au moins vingt-quatre

heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.

12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.

12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.

12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.

12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

12.7 Sous réserve de la section 12.8, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction.

12.8 Si les Gérants nommés ont été qualifiés de gérants de classe A et gérants de classe B, le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

12.9 Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des votes des membres du Conseil présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président du Conseil a une voix prépondérante.

12.10 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.

12.11 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants. 12.12 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.

### **13. Représentation de la Société.**

13.1 En cas de nomination d'un Gérant unique, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux membres du Conseil.

13.3 Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, les Associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

### **14. Conflit d'intérêts.**

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»).

14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à une telle transaction ou contrat ou autre opération. Pour tout contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les actionnaires seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que du conflit du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération.

14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, ladite transaction ou opération, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).

### **15. Indemnisation des Gérants.**

15.1 La Société indemnifiera son ou ses Gérant(s) et (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dommages et des dépenses raisonnables faites par celui/ceux-ci en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/ils a/ont pu être partie en raison de sa/leur fonction passée ou actuelle de Gérant de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il/ils n'est/ ne sont pas autorisé à être indemnisé(s).

15.2 L'indemnisation ne sera due que si le/les Gérant(s) ne sont pas condamnés lors d'une action, un procès ou une procédure pour grosse négligence ou faute grave.

15.3 En cas de règlement à l'amiable d'un conflit, des indemnités ne seront accordées que si et dans la mesure où la Société a reçu confirmation par son conseiller juridique que le/les Gérant(s) n'a/ont pas commis de violation à ses/leurs devoirs.

15.4 Le prédit droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits que le ou les Gérants concernés ou (le cas échéant) ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, peuvent revendiquer.

#### **16. Audit.**

16.1 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), Associé(s) ou non.

16.2 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), Associé(s) ou non.

16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s), (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) et (iii) la durée du mandat du/des commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s). Le(s) commissaire(s) aux comptes et réviseur(s) d'entreprises agréé(s) resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

### **Associés**

#### **17. Résolutions des Associés.**

17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par résolutions écrites.

17.2 Chaque part sociale donne droit à une voix, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

17.3 Toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité du nombre des Associés et (ii) les trois-quarts du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.

17.4 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

#### **18. Résolutions écrites.**

18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par voix circulaires.

18.2 Les résolutions à adopter par voix circulaire seront envoyées aux Associés par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.

18.3 Il est possible de déroger aux exigences énoncées au paragraphe 18. 2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les exigences énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé Unique.

18.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

#### **19. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associés.**

19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés.

19.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux comptes de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.

19.3 Une assemblée d'Associés ne pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.

19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.

19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.

19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé Unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associés par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre, ne s'appliquent pas à cette situation.

#### **20. Procédure lors des assemblées des Associés.**

20.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.

20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.

20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.

20.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).

20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).

20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associés, (ii) le nombre de parts sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.

20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.

20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.

### **Exercice social, Distributions des gains**

#### **21. Exercice social.**

21.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

#### **22. Approbation des comptes annuels.**

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

22.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.

22.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

**23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société. Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ce solde des bénéfices peut être utilisé intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

**24. Dividendes intérimaires.** La Gérance est autorisée à verser des dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution.

### **Dissolution, Liquidation**

#### **25. Dissolution et liquidation.**

25.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.

25.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.

25.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent.

### **Loi applicable**

**26. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.

*Souscription et libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, l'Associé Fondateur, déclare souscrire à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et les libérer intégralement en numéraire.

La preuve de ce paiement a été fourni au notaire soussigné qui déclare que les conditions énoncées aux articles 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ont été remplies et témoigne expressément de leur accomplissement.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2016.

*Résolutions de l'associé unique*

L'Associé Fondateur, en sa qualité d'associé unique de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à un (1) et la personne suivante est nommée en tant que Gérant de la Société pour une durée illimitée:

- M. Benoit Lucien, architecte, rue de Corsal 94/1, B-1450 Cortil-Noirmont, Belgique, comme gérant;

2. Le siège social de la Société est fixé à 9, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en langue française.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: B. LUCIEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 15 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12382. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097278/326.

(160068106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Dani Real Estate, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.112.

—  
EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance du changement d'adresse, de siège social et de dénomination sociale des administrateurs suivants depuis le 14 décembre 2015:

AYAM HOLDING S.A. est désormais AYAM SERVICES S.A. et le siège social est transféré au 24, Bohey à L-9647 Doncols et représentée par son représentant permanent Madame Isabelle HAMER, domiciliée professionnellement à Bohey 24 L-9647 Doncols.

Madame HARTMAN Marie-Rose, domiciliée professionnellement à Bohey 24 L-9647 Doncols.

Madame HAMER Isabelle, domiciliée professionnellement à Bohey 24 L-9647 Doncols.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA

Référence de publication: 2016097423/17.

(160067486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Debswana Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 82.132.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 21 avril 2016:*

- La démission de l'administrateur Boikobo Bashi Paya, avec adresse à Debswana House, The Mall, RB - Gaborone, Botswana, a été acceptée avec effet au 20 Janvier 2015.

- La nomination de l'administrateur Kgomotso Abi, né le 27 mars 1964 à Tlokweng, Botswana avec adresse à P.O. Box 301059, Gaborone, Botswana, a été acceptée avec effet au 15 Septembre 2015 le mandat dure jusqu'à l'assemblée générale de 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016097425/16.

(160067784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Eurowatt S.A, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 48.020.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 avril 2015 que le mandat du réviseur d'entreprises Deloitte Audit S.à.r.l. est renouvelé pour une période de deux ans et expirera au jour de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2016, qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2016097457/14.

(160068392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Exchange Quay Salford UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.761.

1. Le siège social de l'actionnaire unique a été transféré du L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté au L-2453 Luxembourg, 19, Rue Eugène Ruppert.

2. Veuillez prendre note du changement de dénomination sociale de l'associé, Manchester EQ Holding UK S.à r.l., est devenue, AIMCO R.E Holdings (Luxembourg) V S.à r.l., B175760.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Exchange Quay Salford UK S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2016097458/17.

(160067526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Eyquem AM, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.866.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 mars 2016 que les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Patrick PERARD, né le 23 juillet 1964, résidant professionnellement au L-1933 Luxembourg, 41, rue de Siggy vu Letzebuerg de son mandat d'administrateur à compter du 11 mars 2016 et décident de nommer en remplacement Monsieur Norbert HOUET-DUTRUGE, né le 26 octobre 1948, dirigeant de sociétés, résidant au 2 chemin de la Faverge, 1295 Mies (Suisse), à compter du 11 mars 2016 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2022.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016097459/15.

(160067770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Elementis Consult Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 107.833.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016097467/13.

(160067973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**EPG Investment Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.295.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097472/10.

(160068169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**European Optical Manufacturing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 63.131,30.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.493.

—  
EXTRAIT

En date du 5 février 2016, Rodenstock Fund L.P., associé unique de la Société a cédé les parts sociales suivantes à la société EOM MEP GmbH & Co. KG, une société en commandite de droit allemand, ayant son siège social au 33, Elsenheimerstrasse, D-80687 Munich (Allemagne) et immatriculée au registre de commerce du tribunal cantonal de Munich sous le numéro HRA 105232:

- 12.626 de parts sociales de gestion classes A2;
- 12.626 de parts sociales de gestion classes B2;
- 12.626 de parts sociales de gestion classes C2;
- 12.626 de parts sociales de gestion classes D2; et
- 12.6216 de parts sociales de gestion classes E2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097479/19.

(160068107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Everest Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 120.607.

—  
Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

Référence de publication: 2016097480/10.

(160067636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Everest Investors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 120.607.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 avril 2016.  
Référence de publication: 2016097482/10.  
(160067638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Filton South Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 195.621.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession en date du 19 avril 2016, que la société associée Filton GP un Limited Partnership établi selon le 1907 Limited Partnership Act of England and Wales, et immatriculé sous le numéro LP166622 auprès du Registrar of Companies for England and Wales et ayant son siège social au 60 Victoria Embankment, Londres EC4Y 0JP a cédé à la société EO III Master Holding S.à r.l., une Société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 189340, 20.000 parts sociales, de sorte que EO III Master Holding S.à r.l. est désormais l'associé unique de Filton South Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.621 et ayant son siège social 6 route de Trèves L-2633 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2016.

*Pour la société*

Référence de publication: 2016097490/19.

(160067715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Filuxim Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 128.534.

Suite au transfert du siège social en Belgique de l'associée unique, Société Industrielle de Services (SIS), R.C.S. Luxembourg B 160524, la nouvelle adresse du siège social se trouve à B-1050 Bruxelles, 331-333, avenue Louise, et le numéro d'immatriculation à la Banque carrefour des entreprises est le 0633.947.755.

La nouvelle adresse du gérant, Monsieur Austruy se trouve à 17, rue du Mail, B-1050 Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2016097491/15.

(160068164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Five Arrows MirCan Invest, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.  
R.C.S. Luxembourg B 205.597.

*Extrait de l'acte constitutif du 24 mars 2016*

RPO GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is located at 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177626 (the General Partner),

Has signed, on 24 March 2016, the limited partnership agreement (the Agreement) of a common limited partnership (société en commandite simple) (the Partnership) whose extract follows:

**1. Form.** There exists between the General Partner and the Initial Limited Partner, as well as between the Persons who will join as Additional Limited Partners a Luxembourg common limited partnership (société en commandite simple- SCS)

governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law), and the limited partnership agreement, having a legal personality of its own.

**2. Name.** The name of the Partnership is Five Arrows MirCan Invest.

**3. Registered Office.** The registered office of the Partnership is located at 1, place d'Armes, L-1136, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. At any time, the Manager may in its sole discretion designate another registered office within the Grand Duchy of Luxembourg.

**4. Purpose of the Partnership.**

(a) The purpose of the Partnership is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

(b) The Partnership may guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Partnership.

(c) The Partnership may also act as a partner or shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity.

(d) The Manager, acting for and on behalf of the Partnership shall have the power to perform any and all acts necessary, appropriate, desirable, incidental or convenient to or for the furtherance of the purpose described in this Section, including, without limitation, any and all of the powers that may be exercised on behalf of the Partnership pursuant to this Agreement.

**5. Duration.** The Partnership commenced upon its formation and shall continue for an unlimited period.

**6. Liability of the Partners.**

(e) The General Partner shall be personally and unreservedly liable to the creditors of the Partnership for all obligations of the Partnership, which cannot be satisfied out of the Partnership's assets.

(f) The liability of each Limited Partner shall be limited to the amount such Limited Partner committed to contribute to the Partnership.

**7. Manager.** The Manager of the Partnership is RPO GP S.à r.l..

**8. Management and Authority of the Manager.**

(a) The management and control of the Partnership shall be vested exclusively in the Manager. The Limited Partners shall have no part in the conduct of business of the Partnership or in the management or control of the Partnership and shall have no authority or right to execute any documents or to act on behalf of the Partnership in connection with any matter, or deal with any Person, except within the limits of article 22-4 of the 1915 Law. The exercise by any Limited Partner of any right conferred herein shall not be construed to constitute participation by such Limited Partner in the conduct of the business of the Partnership or in the control of the investment or other activities of the Partnership so as to make such Limited Partner liable as a general partner for the debts and obligations of the Partnership for purposes of the 1915 Law or otherwise.

(b) In addition, the Manager shall have the right, to the fullest extent permitted by Luxembourg law, to delegate certain management and administrative responsibilities and powers set forth in 0 of the Agreement to special agents in and outside of Luxembourg; provided that the management and the conduct of the activities of the Partnership shall remain the sole responsibility of the Manager.

(c) Subject to the other provisions of this Agreement, the Manager shall have all the broadest powers and authority to act on behalf of and in the name of the Partnership, or in its own name or through other agents, to carry the purpose of the Partnership in accordance with, and subject to the limitations contained in this Agreement and to perform all acts which it may, in its sole discretion, deem necessary or desirable in connection therewith, without any further act, approval or vote of any Person, including any Limited Partner.

**9. Representation Authority; Liability.**

(d) The Partnership is bound towards third parties in all matters by the Manager or, as the case may be, by any Person to whom such signatory authority has been delegated by the Manager.

(e) The Partnership shall be exclusively represented by the Manager in accordance with its management authorities as set forth herein. The Manager's authority to represent the Partnership shall be limited to the Partnership's assets. The Manager and its representatives may enter into any legal transaction on behalf of the Partnership with themselves in person or as an agent of a third party. For the avoidance of doubt no Limited Partner shall act as a member of a management body or as agent of the Manager nor execute any documents on behalf of the Manager or act as a representative of the Manager.

(f) The Partnership, acting by the Manager or any other Person to whom authority has been delegated by the Manager and not being a Limited Partner, may execute, deliver and perform all contracts and other undertakings and engage in all activities and transactions as may in the opinion of the representative be necessary or advisable in order to carry out the

purpose of the Partnership, subject to and in accordance with the provisions of this Agreement and within the limits of the delegation.

(g) The Manager shall only be liable vis-à-vis any Partner or the Partnership for actions taken or not taken due to gross negligence (négligence grave, faute grave) or willful misconduct (faute intentionnelle), including fraud (fraude) and bad faith (mauvaise foi).

The extract of the partnership agreement has been drawn up in English and followed by a French translation, in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

Executed by RPO GP S.à r.l. as general partner of Five Arrows MirCan Invest.

Signature

*Authorised signatory*

### Suit la traduction française du texte qui précède

RPO GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177626 (l'Associé Commandité),

A signé, le 24 mars 2016, l'acte constitutif (l'Acte) d'une société en commandite simple (la Société) dont est extrait ce qui suit:

**1. Forme.** Il est établi entre l'Associé Commandité et l'Associé Commanditaire Initial ainsi que toutes Personnes qui rejoindra en tant qu'Associé Commanditaire Additionnel une société en commandite simple - SCS qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et par ses statuts, ayant propre personnalité juridique.

**2. Dénomination.** La dénomination de la Société est Five Arrows MirCan Invest.

**3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi au 1, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le Gérant peut discrétionnairement et à tout moment désigner un autre siège social dans le Grand-Duché de Luxembourg.

#### 4. Objet social.

(h) L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque (h) forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou de toute autre manière ainsi que la cession par voie de vente, échange ou autre de titres de toute sorte et l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

(i) La Société peut également consentir des garanties, accorder des sûretés en faveur de tierce partie afin de garantir ses propres obligations et celles de sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de société auquel la Société appartient, prêter des fonds ou autrement assister sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe de société auquel la Société appartient.

(j) La Société peut également agir en qualité d'associé ou actionnaire ayant une responsabilité illimitée ou limitée concernant les dettes et obligations de toute entité luxembourgeoise ou étrangère.

(k) Le Gérant, agissant pour et pour le compte de la Société, a les pouvoirs d'exécuter tous actes nécessaires, appropriés, souhaitable, accessoire ou convenable pour la poursuite de l'objet décrit dans cette Section, y compris, sans limitation, tous pouvoirs qui pourraient être exercés pour le compte de la Société en vertu de l'Acte.

**5. Durée.** La Société commence à sa constitution et continue pour une durée indéterminée.

#### 6. Responsabilité des Associés.

(a) L'Associé Commandité est responsable personnellement et indéfiniment envers les créanciers de la Société des engagements que les actifs de la Société ne peuvent pas couvrir.

(b) La responsabilité de chaque Associé Commanditaire est limitée au montant que ledit Associé Commanditaire s'est engagé à contribuer à la Société.

**7. Gérant.** Le Gérant de la Société est RPO GP S. à r.l..

#### 8. Gérance et autorité du Gérant.

(a) Le Gérant est exclusivement investi de la gérance et le contrôle de la Société. Les Associés Commanditaires ne peuvent prendre part dans la conduite des affaires de la Société et n'ont ni autorité ni droit de signer tout document ou d'agir pour le compte de la Société en rapport avec tout sujet ou transaction avec toute Personne, excepté dans les limites de l'article 22-4 de la Loi de 1915. L'exercice par tout Associé Commanditaire de tout droit qui lui est conféré par la présente ne constitue pas une participation par ledit Associé Commanditaire dans la conduite des affaires de la Société ou dans le contrôle de l'investissement ou autres activités de la Société de manière à rendre ledit Associé Commanditaire responsable en qualité d'Associé Commandité des dettes et obligations de la Société aux fins de la Loi de 1915 ou autre.

(b) De plus, le Gérant a le droit, dans la limite la plus étendue permise par les lois luxembourgeoises, de déléguer certaines compétences de gestion et d'administration et pouvoirs présentés dans la 0 de l'Acte à tout mandataire spécial dans et hors de Luxembourg, pour autant que la gestion et la conduite des activités de la Société doivent relever de la seule responsabilité du Gérant.

(c) Sous réserve de toute autre disposition de l'Acte, le Gérant a les pleins pouvoirs et autorité d'agir pour le compte et au nom de la Société, ou en son nom propre ou par mandataire, afin de réaliser l'objet de la Société conformément à, et sous réserve des limitations contenues dans l'Acte, et d'exécuter tout acte que celui-ci peut discrétionnairement considérer comme nécessaires ou souhaitables, sans autre acte, approbation ou vote de toute Personne, y compris tout Associé Commanditaire.

#### **9. Représentation, autorité, responsabilité.**

(d) La Société est engagée vis-à-vis des tiers dans tous les cas par son Gérant ou, le cas échéant, par toute Personne à qui pouvoir de signature a été délégué par le Gérant.

(e) La Société est exclusivement représentée par son Gérant conformément à l'autorité de gestion prévue dans l'Acte. L'autorité du Gérant de représenter la Société est limitée aux actifs de la Société. Le Gérant et ses représentants peuvent conclure toute transaction juridique pour le compte de la Société avec eux-mêmes en tant que personnes ou en tant que mandataire d'un tiers. Pour éviter toute ambiguïté, aucun Associé Commanditaire agit en tant que membre d'un organe de gestion ou en tant que mandataire du Gérant et signe de document pour le compte du Gérant ou agit en tant que représentant du Gérant.

(f) La Société, agissant par son Gérant ou toute autre Personne à laquelle autorité a été déléguée par le Gérant et qui n'est pas un Associé Commanditaire, peut signer, délivrer et exécuter tout contrat et autre entreprise et s'engager dans toutes activités et transactions qui sont selon l'opinion du représentant nécessaire ou conseillé afin de réaliser l'objet de la Société, sous réserve et conformément aux dispositions de l'Acte et dans les limites de la délégation.

(g) Le Gérant n'est tenu à l'égard des tiers ou de la Société que pour toute actions ou omissions dues à une négligence grave / faute grave ou une faute intentionnelle, y compris fraude et mauvaise foi.

L'extrait de l'acte constitutif a été dressé en langue anglaise et suivie d'une traduction française, en cas de différence entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Signé par RPO GP S.à r.l. en tant qu'associé gérant commandité de Five Arrows MirCan Invest.

Signature

*Signataire autorisé*

Référence de publication: 2016097494/154.

(160068405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

#### **Flur Residential Re Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 191.698.

*Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 13 avril 2016*

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de Van Cauter - Snauwaert & Co. S.à r.l., avec siège social au 45, route d'Arlon, L-8009 Strassen, enregistré sous le numéro B 52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que Réviseur Externe et ce, concernant l'audit des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2016.

A Luxembourg, le 15 avril 2016.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016097496/15.

(160067552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

#### **Foodco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 191.004.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Avril 2016.  
Pour copie conforme  
*Pour la société*  
Maître Carlo WERSANDT  
*Notaire*

Référence de publication: 2016097497/14.

(160067540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Franco Dragone Entertainment Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 2, rue Jean Engling.  
R.C.S. Luxembourg B 155.951.

*Extrait des résolutions écrites du gérant unique de la Société en date du 8 février 2016*

Le 8 février 2016, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franco Dragone Entertainment Group S.à r.l.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2016097498/14.

(160067904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Funding Affordable Homes Holding Company 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 198.654.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 25 janvier 2016.

Pour statuts coordonnés  
Maître Jacques KESSELER  
*Notaire*

Référence de publication: 2016097499/13.

(160067965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 150.655.

L'an deux mille seize, le seizième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de Furstenberg Capital S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant sous les lois du Luxembourg ayant son siège social au 62 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150655 (la «Société»), constituée en vertu d'un acte en date du 19 novembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 338, en date du 16 février 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte en date du 20 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1460 en date du 10 juin 2015.

L'Assemblée est présidée par Erich BONNET, administrateur, de résidence professionnelle à Londres.

Le président nomme Charles MEEUS, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en tant que secrétaire.

L'Assemblée élit Me Jean-Baptiste BEAUVOIR-PLANSON, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, comme scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement désignés comme le bureau de l'Assemblée (le «Bureau de l'Assemblée»).

Le Bureau de l'Assemblée ayant donc été constitué, le président déclare que:

I. les actionnaires commanditaires et l'actionnaire commandité de la Société (collectivement désignés ci-après comme les «Actionnaires») présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste, signée ne varietur par le Bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal;

II. il ressort de la liste de présence que plus de la moitié du capital social de la Société est représentée à la présente Assemblée, incluant plus de la moitié du capital social que comporte le compartiment 1 de la Société, le compartiment 2 de la Société et le compartiment 3 de la Société, de sorte que l'Assemblée peut valablement statuer sur tous les points à l'ordre du jour dont les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Prolongation de la date de fin (i) du premier compartiment de la Société (défini comme le Compartiment 1 dans les statuts de la Société), (ii) du deuxième compartiment de la Société (défini comme le Compartiment 2 dans les statuts de la Société) et (iii) du troisième compartiment de la Société (défini comme le Compartiment 3 dans les statuts de la Société) du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2018.

2. Modification de l'article 2 et de l'article 14 (3) des statuts de la Société, afin de refléter le point 1 de l'agenda ci-dessus, de la manière suivante:

« **Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut créer plusieurs compartiments, en accord avec l'article 7 des statuts, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. Le premier compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 19 novembre 2009 et se terminant le 31 décembre 2018 (le «Compartiment 1»), le deuxième compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 03 février 2011 et se terminant le 31 décembre 2018 (le «Compartiment 2») et le troisième compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 03 février 2011 et se terminant le 31 décembre 2018 (le «Compartiment 3») et ensemble avec le Compartiment 1 et le Compartiment 2 et tout autre compartiment créée en accord avec l'article 7 ci-dessous, les «Compartiments» et chacun un «Compartiment»). Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment pertinent le cas échéant doit, avant le 31 décembre 2018 pour le Compartiment 1, le Compartiment 2 et le Compartiment 3, statuer sur la poursuite pour une durée limitée ou illimitée, du Compartiment pertinent le cas échéant.»;

« **Art. 14. (3).** Les investissements dans des fonds d'investissement spéculatifs non cotés seront évalués selon les principes suivants:

- Les sociétés non cotées seront évaluées sur la base de la moyenne du prix offert et du prix de vente telle que fournie par un courtier ou tout autre prestataire de services sérieux du marché en question; ou

- dans le cas d'une demande de rachat il y aura une convergence linéaire entre le prix d'acquisition à la date d'acquisition et la valeur nette d'actifs publiée par le gestionnaire d'actifs en prenant compte de la valeur nette d'actifs à la date de rachat envisagée; ou

- dans le cas d'impossibilité de rachat, ou en l'absence d'une demande de rachat, il y aura une convergence linéaire entre le prix d'acquisition à la date d'acquisition et la dernière valeur nette d'actifs publiée par le gestionnaire des actifs en prenant compte de la valeur nette d'actifs à la date de fin du Compartiment pertinent le cas échéant, à savoir pour le Compartiment 1, au 31 décembre 2018, pour le Compartiment 2, au 31 décembre 2018, et pour le Compartiment 3, au 31 décembre 2018; ou

- à la discrétion du gérant avec justification».

3. En cas d'absence de la majorité nécessaire afin d'adopter les résolutions relatives au point 1 et au point 2 de l'agenda ci-dessus, création de deux nouveaux compartiments d'investissement distincts au sein de la Société, le compartiment 1 bis et le compartiment 2 bis, correspondant chacun à une part distincte des actifs et passifs de la Société et ayant une durée limitée commençant au 16 mars 2016 et se terminant le 31 décembre 2018.

4. Modification de l'article 2 et de l'article 14 (3) des statuts de la Société, afin de refléter le point 3 de l'agenda ci-dessus, de la manière suivante:

« **Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut créer plusieurs compartiments, en accord avec l'article 7 des statuts, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. Le premier compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 19 novembre 2009 et se terminant le 31 décembre 2016 (le «Compartiment 1»), le deuxième compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 03 février 2011 et se terminant le 31 décembre 2016 (le «Compartiment 2»), le troisième compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 03 février 2011 et se terminant le 31 décembre 2016 (le «Compartiment 3»), le compartiment 1 bis est établi pour une durée limitée commençant le 16 mars 2016 et se terminant le 31 décembre 2018 (le «Compartiment 1 bis»), le compartiment 2 bis est établi pour une durée limitée commençant le 16 mars 2016 et se terminant le 31 décembre 2018 (le «Compartiment 2 bis») et ensemble avec le Compartiment 1, le Compartiment 2, le Compartiment 3, le Compartiment 1 bis et tout autre compartiment créée en accord avec l'article 7 ci-dessous, les «Compartiments» et chacun un «Compartiment»). Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment pertinent le cas échéant doit, avant le 31 décembre 2016 pour le

Compartiment 1, le Compartiment 2 et le Compartiment 3 et avant le 31 décembre 2018 pour le Compartiment 1 bis et le Compartiment 2 bis, statuer sur la poursuite pour une durée limitée ou illimitée, du Compartiment pertinent le cas échéant.»

« **Art. 14. (3).** Les investissements dans des fonds d'investissement spéculatifs non cotés seront évalués selon les principes suivants:

- Les sociétés non cotées seront évaluées sur la base de la moyenne du prix offert et du prix de vente telle que fournie par un courtier ou tout autre prestataire de services sérieux du marché en question; ou

- dans le cas d'une demande de rachat il y aura une convergence linéaire entre le prix d'acquisition à la date d'acquisition et la valeur nette d'actifs publiée par le gestionnaire d'actifs en prenant compte de la valeur nette d'actifs à la date de rachat envisagée; ou

- dans le cas d'impossibilité de rachat, ou en l'absence d'une demande de rachat, il y aura une convergence linéaire entre le prix d'acquisition à la date d'acquisition et la dernière valeur nette d'actifs publiée par le gestionnaire des actifs en prenant compte de la valeur nette d'actifs à la date de fin du Compartiment pertinent le cas échéant, à savoir pour le Compartiment 1, au 31 décembre 2016, pour le Compartiment 2, au 31 décembre 2016, pour le Compartiment 3, au 31 décembre 2016, pour le Compartiment 1 bis, au 31 décembre 2018 et pour le Compartiment 2 bis au 31 décembre 2018; ou

- à la discrétion du gérant avec justification».

#### 5. Divers.

Me Max Mailliet, avocat, en tant que mandataire des actionnaires TOMSON Pte Ltd et Acheron Capital Ltd a pris la parole et déposé entre les mains du bureau une déclaration dont une copie, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau ainsi que par les mandataires des actionnaires représentés et le notaire, restera annexée aux présentes.

Après que l'ordre du jour susmentionné ait été dûment examiné et après délibération, le Bureau de l'Assemblée décide de soumettre à l'Assemblée les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il résulte d'un courrier du gérant commandité de la Société du 16 mars 2016 que les créanciers du Compartiment 3 ont donné leur accord à la prolongation dudit Compartiment. Une copie de ce courrier restera annexée aux présentes après avoir été paraphé ne varietur.

Faute de réunir les conditions posées par l'article 7 alinéa 3 des Statuts, aucune prolongation des Compartiments 1 et 2 ne sera votée, mais l'Assemblée décide d'approuver la prolongation de la date de fin du troisième compartiment de la Société (défini comme le Compartiment 3 dans les statuts de la Société) du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2018.

La résolution a été adoptée X par:

110.938 votes, soit 96,8% de l'ensemble des actionnaires et

- 100% des actionnaires du Compartiment 3;

- 0 (0) voix contre;

- 3.610 abstentions.

#### *Deuxième résolution*

Afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 et l'article 14 (3) des statuts de la Société qui ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut créer plusieurs compartiments, en accord avec l'article 7 des statuts, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. Le premier compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 19 novembre 2009 et se terminant le 31 décembre 2016 (le «Compartiment 1»), le deuxième compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 03 février 2011 et se terminant le 31 décembre 2016 (le «Compartiment 2») et le troisième compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 03 février 2011 et se terminant le 31 décembre 2018 (le «Compartiment 3») et ensemble avec le Compartiment 1 et le Compartiment 2 et tout autre compartiment créée en accord avec l'article 7 ci-dessous, les «Compartiments» et chacun un «Compartiment»). Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment pertinent le cas échéant doit, avant le 31 décembre 2016 respectivement statuer sur la poursuite pour une durée limitée ou illimitée, du Compartiment pertinent le cas échéant.»;

« **Art. 14. (3).** Les investissements dans des fonds d'investissement spéculatifs non cotés seront évalués selon les principes suivants:

- Les sociétés non cotées seront évaluées sur la base de la moyenne du prix offert et du prix de vente telle que fournie par un courtier ou tout autre prestataire de services sérieux du marché en question; ou

- dans le cas d'une demande de rachat il y aura une convergence linéaire entre le prix d'acquisition à la date d'acquisition et la valeur nette d'actifs publiée par le gestionnaire d'actifs en prenant compte de la valeur nette d'actifs à la date de rachat envisagée; ou

- dans le cas d'impossibilité de rachat, ou en l'absence d'une demande de rachat, il y aura une convergence linéaire entre le prix d'acquisition à la date d'acquisition et la dernière valeur nette d'actifs publiée par le gestionnaire des actifs en prenant

compte de la valeur nette d'actifs à la date de fin du Compartiment pertinent le cas échéant, à savoir au 31 décembre 2016 respectivement; ou

- à la discrétion du gérant avec justification».

La résolution a été adoptée x par:

110.938 votes, soit 96,8% de l'ensemble des actionnaires de 100 %

- des actionnaires du Compartiment 3

- 0 (0) voix contre;

- 3.610 abstentions.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de créer deux nouveaux compartiments d'investissement distincts au sein de la Société, le compartiment 1 bis et le compartiment 2 bis, correspondant chacun à une part distincte des actifs et passifs de la Société et ayant une durée limitée commençant au 16 mars 2016 et se terminant le 31 décembre 2018.

La résolution a été adoptée x par:

- 110.938 voix pour;

- 1.324 voix contre;

- 2.286 abstentions.

#### *Quatrième résolution*

Afin de refléter la résolution adoptée ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier l'article 2 et de l'article 14 (3) des statuts de la Société de la manière suivante:

« **Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut créer plusieurs compartiments, en accord avec l'article 7 des statuts, correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société. Le premier compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 19 novembre 2009 et se terminant le 31 décembre 2016 (le «Compartiment 1»), le deuxième compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 03 février 2011 et se terminant le 31 décembre 2016 (le «Compartiment 2»), le troisième compartiment est établi pour une durée limitée commençant le 03 février 2011 et se terminant le 31 décembre 2018 (le «Compartiment 3»), le compartiment 1 bis est établi pour une durée limitée commençant le 16 mars 2016 et se terminant le 31 décembre 2018 (le «Compartiment 1 bis»), le compartiment 2 bis est établi pour une durée limitée commençant le 16 mars 2016 et se terminant le 31 décembre 2018 (le «Compartiment 2 bis») et ensemble avec le Compartiment 1, le Compartiment 2, le Compartiment 3, le Compartiment 1 bis et tout autre compartiment créée en accord avec l'article 7 ci-dessous, les «Compartiments» et chacun un «Compartiment»). Toutefois, l'assemblée générale des actionnaires du Compartiment pertinent le cas échéant doit, avant le 31 décembre 2016 pour le Compartiment 1, le Compartiment 2 et avant le 31 décembre 2018 pour le Compartiment 3 le Compartiment 1 bis et le Compartiment 2 bis, statuer sur la poursuite pour une durée limitée ou illimitée, du Compartiment pertinent le cas échéant.»

« **Art. 14. (3).** Les investissements dans des fonds d'investissement spéculatifs non cotés seront évalués selon les principes suivants:

- Les sociétés non cotées seront évaluées sur la base de la moyenne du prix offert et du prix de vente telle que fournie par un courtier ou tout autre prestataire de services sérieux du marché en question; ou

- dans le cas d'une demande de rachat il y aura une convergence linéaire entre le prix d'acquisition à la date d'acquisition et la valeur nette d'actifs publiée par le gestionnaire d'actifs en prenant compte de la valeur nette d'actifs à la date de rachat envisagée; ou

- dans le cas d'impossibilité de rachat, ou en l'absence d'une demande de rachat, il y aura une convergence linéaire entre le prix d'acquisition à la date d'acquisition et la dernière valeur nette d'actifs publiée par le gestionnaire des actifs en prenant compte de la valeur nette d'actifs à la date de fin du Compartiment pertinent le cas échéant, à savoir pour le Compartiment 1, au 31 décembre 2016, pour le Compartiment 2, au 31 décembre 2016, pour le Compartiment 3, au 31 décembre 2018, pour le Compartiment 1 bis, au 31 décembre 2018 et pour le Compartiment 2 bis au 31 décembre 2018; ou

- à la discrétion du gérant avec justification».

La résolution a été adoptée x par:

- 110.938 voix pour;

- 1.324 voix contre;

- 2.286 abstentions.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux mandataires des actionnaires représentés, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Bonnet, Meeus, Beauvoir-Planson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mars 2016. Relation: EAC/2016/7143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016097500/193.

(160067726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Faber Architectes S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 157.080.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FABER ARCHITECTES S.à r.l.

Référence de publication: 2016097501/10.

(160068035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Fev One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 191.598.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016097503/10.

(160067840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**FidESCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.578.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2016097505/10.

(160068301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Fimeris, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.968.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 8 mars 2016 a reconduit le mandat des administrateurs en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2019.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2019.

Pour extrait conforme

FIMERIS

Société anonyme

Référence de publication: 2016097506/16.

(160067858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Finakey S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 122.703.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 7 avril 2016 au siège social de la société*

Le Conseil d'Administration prend acte de la nouvelle adresse professionnelle de Monsieur Patrick WEBER au 1<sup>er</sup> janvier 2016. La nouvelle adresse est la suivante:

49, Boulevard du Prince Henri

L-1724 Luxembourg

Cette adresse s'applique également pour son rôle d'Administrateur de FINAKEY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016097508/15.

(160067529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**G.I.E. - Gestioni Immobiliari Europee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.593.

—  
*Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 avril 2016*

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Mario DE MATTEO en qualité d'administrateur.

- L'Assemblée a nommé Mme Oliva DE PELLEGRINI domiciliée 15, Via San Tommaso D'Aquino, I-00136 Roma, en qualité d'administrateur de la société et son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels arrêtés au 31.12.2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097516/13.

(160068358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Global InfraCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.630.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016097520/9.

(160067750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Globecast Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.504.

—  
*Extrait rectificatif au dépôt L 160063014 du 15/04/2016*

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 5 avril 2016 que le siège social de la Société est transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg au 35a Avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016097521/13.

(160067559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

---

**Grace Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Référence de publication: 2016097525/10.

(160068471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 avril 2016.

**Ball Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugene Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 205.486.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the seventh day of April.

Before the undersigned, Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ball Cayman Limited, a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 196 Raleigh Quay, P.O. Box 1968, Grand Cayman KY1 1104, which registration number 55026 with the General Registry, Cayman Islands,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is located at 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Ball Luxembourg I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

### **II. Capital - Shares and share premium contributions**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at fifty thousand United States Dollars (USD 50,000), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. The transfer of shares to third parties by reason of death must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.8. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager vote in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers and if shareholders have appointed different classes of managers, namely class A and class B, by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholders

### **Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.**

#### 11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

#### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2016.

### *Subscription and payment*

Ball Cayman Limited, represented as stated above, declares to subscribe for all the shares for an amount of six hundred ninety-six million eight hundred forty-one thousand and nine hundred eighteen United States Dollars and twenty-three cents (USD 696,841,918.23) which shall be paid as follows:

By a contribution in kind consisting of:

a. a receivable held by Ball Cayman Limited against Ball Packaging Europe Holding GmbH & Co KG having a fair market value of sixty-six million three hundred sixteen thousand nine hundred eighteen United States Dollars and twenty three cents (USD 66,316,918.23) (the Receivable),

The valuation of the Receivable is evidenced inter alia, by (i) an interim balance sheet of Ball Cayman Limited dated March 31, 2016 executed by Ball Cayman Limited (the Balance Sheet) and (ii) a management certificate issued by the management of Ball Cayman Limited and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

“1. Ball Cayman Limited is the legal and beneficial owner of the Receivable;

2. Ball Cayman Limited is solely entitled to the Receivable and possesses the power to contribute it by way of assignment;

3. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;

4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;

5. the debtor under the Receivable is not subject to any judicial or other proceedings affecting the Receivable;

6. according to the applicable law the Receivable is freely transferable;

7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;

8. all corporate, regulatory and other approvals for the contribution of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained;

9. the Receivable is certain, liquid and due and payable on its due date without deduction;

10. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to sixty-six million three hundred sixteen thousand nine hundred eighteen United States Dollars and twenty-three cents (USD 66,316,918.23) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and

11. all formalities to transfer the ownership of the Receivable contributed to the Company have been accomplished by Ball Cayman Limited and upon the contribution of the Receivable by Ball Cayman Limited to the Company, the Company will become the creditor under the Receivable.”

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

b. 50,489,293 quotas, having a value of five hundred twenty five million United States Dollars (USD 525,000,000) and representing 50% of the total outstanding quotas held by Ball Cayman Limited, in the corporate capital of Latapack-Ball Embalagens Ltda (BLE), a limited liability company under the laws of Brazil having its registered office in the City of Simoes, Filho, State of Bahia, at Via Ipitanga no. 486, Centro Industrial de Aratu, Setor Sul, CEP 43780-0000, enrolled with the National Corporate Taxpayer Registry of the Ministry of Finance of Brazil (CNPJ/MF) under no. 00.835.301/0001-35 and registered with the Board of Trade of Sao Paulo (NIRE) under no. 35.213.491.531 and the Board of Trade of Bahia (NIRE) under no. 29.202.445.318 (the LBE Shares), and

c. 8,050,000 common shares, having a value of one hundred five million and five hundred twenty five thousand United States Dollars (USD 105,525,000), which constitute approximately 20.1% of the total issued and outstanding shares of common stock held by Ball Cayman Limited in the share subscribed and paid-in corporate capital of Latapack S. A. (LSA), a private company under the laws of Brazil, having its registered office in the City and State of Rio de Janeiro, at Praca Pio X no. 98, 5<sup>th</sup> floor, Center, CEP 20091-040, enrolled with the National Corporate Taxpayer Registry of the Ministry of Finance of Brazil (CNPJ/MF) under no. 00.742.204/0001-06 and registered with the Board of Trade of Rio de Janeiro (NIRE) under no. 33.300.161.376 (the LSA Shares, together with LBE Shares, the Shares),

(the Receivable and the Shares are collectively referred to as the Contribution in kind).

The valuation of the Shares is evidenced inter alia, by (i) the Balance Sheet and (ii) a management certificate issued by the management of Ball Cayman Limited and acknowledged and approved by the management of the Company, stating that:

- “1. Ball Cayman Limited is the legal and beneficial owner of the Shares;
2. Ball Cayman Limited is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of them;
3. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to it;
5. the Shares are not subject to any judicial or other proceedings;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Shares are freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Shares to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the transfer and delivery of the Shares to the Company, as the case may be, have been obtained;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to six hundred thirty million and five hundred twenty five thousand United States Dollars (USD 630,525,000) and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
10. all formalities to transfer the ownership of the Shares contributed to the Company have been accomplished by Ball Cayman Limited and upon the contribution of the Shares by Ball Cayman Limited to the Company, the Company will become the owner of the contribution.”

Such management certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *in varietur* by the proxy-holder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Out of this total amount of six hundred ninety-six million eight hundred forty-one thousand and nine hundred eighteen United States Dollars and 23 cents (USD 696,841,918.23) paid to subscribe to the shares, USD 50,000 shall be allocated to the share capital of the Company and six hundred ninety-six million seven hundred ninety-one thousand nine hundred eighteen United States Dollars and twenty-three cents (USD 696,791,918.23) shall be allocated to the share premium account of the Company.

Ball Cayman Limited, prenamed and the Company hereby acknowledge that the above mentioned fair market value of sixty-six million three hundred sixteen thousand nine hundred eighteen United States Dollars and twenty-three cents (USD 66,316,918.23) regarding the Receivable is the lowest possible value thereof, which may only be ascertained definitely on April 30, 2016.

Therefore, Ball Cayman Limited, prenamed and the Company hereby agree that the Board shall make a final assessment of the value thereof on April 30, 2016 and increase the share premium account of the Company accordingly in case the value has increased.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for a period of an indefinite period:

a. Manfred Schneider, manager, born on the 3<sup>rd</sup> of April, in 1971, with his professional address located at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

b. John Howard Wells Jr, manager, born on the 8<sup>th</sup> of April, in 1968, with his professional address located at 10, Longs Peak Drive, USA - CO 80021-2510 Broomfield;

c. Gregory Ricci, manager, born on the 20<sup>th</sup> of November, in 1981, with his professional address located at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

2. The registered office of the Company is located at 20 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Allocation of USD 5,000 to the legal reserve (10% of the issued share capital) out of the share premium.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le septième jour d'avril,

Pardevant le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Ball Cayman Limited, une société constituée en vertu des lois des îles Caymans, dont le siège social se situe à 196 Raleigh Quay, P.O. Box 1968, Grand Cayman KY1 1104, enregistrée sous le numéro 55026 au Registre Général des Îles Caymans,

représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle est située 101, rue de Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

**I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Ball Luxembourg I S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au

contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales et primes d'émission**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille dollars américains (USD 50,000), représentés par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

##### **8.1. Pouvoirs du conseil de gérance**

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui est investi des pouvoirs les plus larges pour exécuter et autoriser tout acte et opérations nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux ou limités pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents.

##### **8.2. Procédure**

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera au Luxembourg.

(ii) Une convocation écrite de toute réunion du Conseil est donnée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que lorsque les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la décision. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants et si les associés ont nommé différentes classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associés

### Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

#### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société dans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-dessus, et porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

**Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés est considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
- (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

**Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la re-nomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

**Art. 15. Affectation des bénéfiques.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfiques nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil établit des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfiques et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) le Conseil doit décider de distribuer les dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2016.

### *Souscription et libération*

Ball Cayman Limited., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire toutes les parts sociales pour un montant de six cent quatre-vingt-seize millions huit cent quarante et un mille neuf cent dix-huit dollars américains et vingt-trois cents (USD 696,841,918.23), payé comme suit:

Par une contribution en nature consistant en:

a. Une créance détenue par Ball Cayman Limited contre Ball Packaging Europe Holding GmbH & Co KG ayant une valeur de soixante-six millions trois cent seize mille neuf cent dix-huit dollars américains et vingt-trois cents (USD 66,316,918.23) (la Créance),

La valeur de la Créance est attestée, entre autres, par (i) un bilan de compte intermédiaire de Ball Cayman Limited daté du 31 mars 2016 signé par Ball Cayman Limited (le Bilan) et (ii) par un certificat émis par l'organe de gestion de Ball Cayman Limited et reconnu et approuvé par l'organe de gestion de la Société, indiquant que:

- «1. Ball Cayman Limited est le propriétaire légal et l'ultime bénéficiaire de la Créance;
2. Ball Cayman Limited est le seul ayant droit de la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
3. La Créance n'est grevée d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
4. Il n'existe aucun droit de préemption ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander à ce que la Créance lui soit cédée;
5. Le débiteur de la Créance n'est sujet à aucune procédure judiciaire ou autre qui affecterait la Créance;
6. Selon la loi applicable, la Créance est librement cessible;
7. Toutes les formalités requises au Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de l'apport de la Créance à la Société, selon le cas, ont été obtenues;
9. La Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction;
10. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à soixante-six millions trois cent seize mille neuf cent dix-huit dollars américains et vingt-trois cents (USD 66,316,918.23) et depuis la date de l'évaluation aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et

11. Toutes les formalités pour transférer la propriété de la Créance apportée à la Société ont été accomplies par Ball Cayman Limited et dès l'apport de la Créance par Ball Cayman Limited à la Société, la Société va devenir créancier de la Créance.»

Ledit certificat et une copie du Bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

b. 50,489,293 quotas, ayant une valeur de cinq cent vingt-cinq millions de dollars américains (USD 525,000,000) et représentant 50% du nombre total de quotas détenu par Ball Cayman Limited dans le capital social de Latapack-Ball Embalagens Ltda (BLE), une société à responsabilité limitée régie par les lois du Brésil ayant son siège social dans la cité de Simoes, Filho, Etat du Bahia, à Via Ipitanga no. 486, Centro Industrial de Aratu, Setor Sul, CEP 43780-0000, enrôlée au Registre National des Impôts des Sociétés (National Corporate Taxpayer Registry) du Ministère des Finances du Brésil (CNPJ/MF) sous le numéro 00.835.301/0001-35 et enregistrée auprès du Conseil du Commerce (Board of Trade) de Sao Paulo (NIRE) sous le numéro 35.213.491.531 et du Conseil du Commerce de Bahia (Board of Trade of Bahia) (NIRE) sous le numéro 29.202.445.318 (les Actions LBE), et

c. 8,050,000 actions ordinaires, ayant une valeur de cent cinq millions cinq cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 105,525,000), qui constituent approximativement 20.1% de l'ensemble des actions ordinaires émises, détenues par Ball Cayman Limited dans le capital souscrit et payé de Latapack S. A. (LSA), une société privée régie par les lois du Brésil ayant son siège social dans la Ville et Etat de Rio de Janeiro, at Praca Pio X no. 98, 5<sup>ème</sup> étage, Center, CEP 20091-040, enrôlée au Registre National des Impôts des Sociétés (National Corporate Taxpayer Registry) du Ministère des Finances du Brésil (CNPJ/MF) sous le numéro 00.742.204/0001-06 et enregistrée auprès du Conseil du Commerce (Board of Trade) de Rio de Janeiro (NIRE) sous le numéro 33.300.161.376 (les Actions LSA, et ensemble avec les Actions LBE, les Actions),

(la Créance et les Actions sont collectivement dénommées l'Apport en Nature).

La valeur des Actions est attestée entre autres par (i) le Bilan et (ii) par un certificat émis par l'organe de gestion de Ball Cayman Limited et reconnu et approuvé par l'organe de gestion de la Société, indiquant que:

- «1. Ball Cayman Limited est le propriétaire légal et l'ultime bénéficiaire des Actions;
2. Ball Cayman Limited est le seul ayant droit des Actions et possède le droit d'en disposer;
3. Les Actions ne sont pas grevées d'aucun gage ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à aucun privilège;
4. Il n'existe aucun droit de préemption ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander à ce que les Actions lui soient cédées;
5. Les Actions ne sont soumises à aucune procédure judiciaire ou autre;
6. Selon la loi applicable, les statuts respectifs ou autre document organisationnel, amendés le cas échéant, les Actions sont librement cessibles;
7. Toutes les formalités requises au Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature des Actions à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit apport en nature;
8. Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres dans le cadre de l'apport et la remise des Actions à la Société, le cas échéant, ont été obtenues;
9. Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actions est au moins égale à six cent trente millions cinq cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 630,525,000) et depuis la date de l'évaluation aucun changement matériel n'est survenu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société; et
10. Toutes les formalités pour transférer la propriété des Actions apportées à la Société ont été accomplies par Ball Cayman Limited et dès l'apport des Actions par Ball Cayman Limited à la Société, la Société devient propriétaire de l'apport.»

Ledit certificat et une copie du Bilan, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

De ce montant de six cent quatre-vingt-seize millions huit cent quarante et un mille neuf cent dix-huit dollars américains et vingt-trois cents (USD 696,841,918.23) payé pour souscrire les actions, un montant de cinquante mille dollars américains (USD 50,000) doit être alloué au capital social de la Société et un montant de six cent quatre-vingt-seize millions sept cent quatre-vingt-onze mille neuf cent dix-huit dollars américains et vingt-trois cents (USD 696,791,918.23) doit être alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Ball Cayman Limited, dénommée ci-avant et la Société, par la présente, reconnaissent que la valeur de marché de la Créance, évoquée ci-avant, de soixante-six millions trois cent seize mille neuf cent dix-huit dollars américains et vingt-trois cents (USD 66,316,918.23) est la valeur la plus basse possible de la Créance, et que la valeur sera définitivement évaluée le 30 avril 2016.

Par conséquent, Ball Cayman Limited, dénommée ci-avant et la Société, par la présente, acceptent que le Conseil effectuera une évaluation définitive de la valeur de la Créance le 30 avril 2016, et augmentera le compte de prime d'émission de la Société en conséquence si la valeur venait à augmenter.

*Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à sept mille Euros (7.000.- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
  - a. Manfred Schneider, manager, né le 3 avril 1971 avec son adresse professionnelle située à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
  - b. John Howard Wells Jr, manager, né le 8 avril 1968 avec son adresse professionnelle située à 10, Longs Peak Drive, USA - CO 80021-2510 Broomfield;
  - c. Gregory Ricci, manager, né le 20 novembre 1981 avec son adresse professionnelle située à 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
2. La siège social de la Société est établi au 20 rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.
3. L'allocation de USD 5,000 à la réserve légale (10% du capital social émis) provenant du compte de prime d'émission.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé au Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/12179. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095055/673.

(160065550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**VistaLuxManagement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 205.329.

**STATUTES**

In the year two thousand and sixteen, on the thirteenth of April.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

**THERE APPEARED:**

1. Apax France IX-A, a Fonds Professionnel de Capital Investissement existing under the laws of France, acting by its management company, Apax Partners MidMarket, a société par actions simplifiée existing under the laws of France, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce de Paris under number 504.829.417, having its registered office at 1 rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 13 April 2016, and

2. Apax France IX-B, a Fonds Professionnel de Capital Investissement existing under the laws of France, acting by its management company, Apax Partners MidMarket, a société par actions simplifiée existing under the laws of France, registered with the Greffe du Tribunal de Commerce de Paris under number 504.829.417, having its registered office at 1 rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 13 April 2016.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they wish to incorporate with the following articles of association:

## **A. Name - Purpose - Duration - Registered office**

**Art. 1. Name - Legal Form.** There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name VistaLuxManagement S.à r.l. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

### **Art. 2. Purpose.**

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may also act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entity. The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

### **Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

### **Art. 4. Registered office.**

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

## **B. Share capital - Shares**

### **Art. 5. Share Capital.**

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may repurchase its own shares.

### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

### **Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.**

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

### **C. Decisions of the shareholders**

#### **Art. 8. Collective decisions of the shareholders.**

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder and the decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes.

**Art. 9. General meetings of shareholders.** Meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **Art. 10. Majority and vote.**

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

**Art. 11. Change of nationality.** The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

**Art. 12. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

### **D. Management**

#### **Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.**

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

#### **Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.**

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”). Any reference made hereinafter

to the “managers” shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

**Art. 15. Vacancy in the office of a manager.**

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

**Art. 16. Convening meetings of the board of managers.**

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

**Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.**

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager is present or represented at the meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

**Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.**

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or, by one (1) Class A manager and one (1) Class B manager if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers or, by one (1) Class A manager and one (1) Class B manager if applicable.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

**Art. 19. Dealing with third parties.** The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or

by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

#### **E. Audit and supervision**

##### **Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) shall no longer be required.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

#### **F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends**

**Art. 21. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on first of July of each year and shall end on the thirtieth of June of the next year.

##### **Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.**

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company may also be allocated to the legal reserve.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

##### **Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.**

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

#### **G. Liquidation**

##### **Art. 24. Liquidation.**

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders pro rata to their shareholding.

#### **H. Final clause - Governing law**

**Art. 25. Governing law.** All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitional provisions*

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 30 June 2017.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

### *Subscription and payment*

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- six thousand three hundred seventy-five (6,375) shares have been subscribed by Apax France IX-A, aforementioned, represented as stated above, for the price of six thousand three hundred seventy-five euro (EUR 6,375); and
- six thousand one hundred twenty-five (6,125) shares have been subscribed by Apax France IX-B, aforementioned, represented as stated above, for the price of six thousand one hundred twenty-five euro (EUR 6,125).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

### *Resolutions of the shareholders*

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited term:

Mr. Gilles Rigal, born in Suresnes (France) on 26 May 1958, professionally residing at 1, rue Paul Cézanne 75008 Paris (France).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder(s) of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française de ce qui précède.**

L'an deux mille seize, le treize avril.

Par devant nous, Maître March Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

1) Apax France IX-A, un Fonds Professionnel de Capital Investissement régi par le droit français, agissant par sa société de gestion, Apax Partners MidMarket, une société par actions simplifiée régie par le droit français, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 504.829.417, ayant son siège social au 1, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 13 avril 2016, et

2) Apax France IX-B, un Fonds Professionnel de Capital Investissement régi par le droit français, agissant par sa société de gestion, Apax Partners MidMarket, une société par actions simplifiée régie par le droit français, immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris sous le numéro 504.829.417, ayant son siège social au 1, rue Paul Cézanne, 75008 Paris, France,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée le 13 avril 2016.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

#### **A. Nom - Objet - Durée - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom - Forme.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «VistaLuxManagement S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

## **Art. 2. Objet.**

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a également la possibilité d'agir en tant qu'associé ou actionnaire à responsabilité illimitée ou limitée pour les dettes et les obligations de n'importe quelle entité luxembourgeoise ou étrangère. L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, l'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

## **Art. 3. Durée.**

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

## **Art. 4. Siège social.**

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## **B. Capital social - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

### **Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.**

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

### C. Décisions des associés

#### Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique et les décisions de l'associé unique devront être consignées dans un procès-verbal.

**Art. 9. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

#### Art. 10. Majorité et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus élevée prévue par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

**Art. 11. Changement de nationalité.** Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

**Art. 12. Modification des statuts.** Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

### D. Gérance

#### Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

#### Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A (les «Gérants de Classe A») et des gérants de classe B (les «Gérants de Classe B»). Toutes références faites ci-après aux «gérants» doivent être interprétées comme des références aux Gérants de Classe A et/ou aux Gérants de Classe B, si applicable selon le contexte.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

#### **Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.**

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.**

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

#### **Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.**

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B est présent ou représenté à la réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les décisions doivent être prises à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

#### **Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.**

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants, ou le cas échéant, par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président, ou par deux (2) gérants, ou le cas échéant, par un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

**Art. 19. Rapports avec les tiers.** La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou le cas échéant, par les signatures conjointes d'un (1) Gérant de Classe A et un (1) Gérant de Classe B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

## E. Audit et surveillance

### Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

## F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

**Art. 21. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

### Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société peuvent également être affectées à la réserve légale.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

### Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

## G. Liquidation

### Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata de leur participation.

## H. Disposition finale - Loi applicable

**Art. 25. Loi applicable.** Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2017.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

### *Souscription et paiement*

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites comme suit:

- six mille trois cent soixante-quinze (6.375) parts sociales ont été souscrites par Apax France IX-A, susmentionné, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un prix de six mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 6.375).
- six mille cent vingt-cinq (6.125) parts sociales ont été souscrites par Apax France IX-B, susmentionné, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un prix de six mille cent vingt-cinq euros (EUR 6.125).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

### *Résolutions des associés*

Les associés fondateurs, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 37A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en tant que gérant unique de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Gilles Rigal, né à Suresnes (France) le 26 mai 1958, résidant professionnellement au 1, rue Paul Cézanne, F-75008 Paris.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparantes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 avril 2016. GAC/2016/2948. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 avril 2016.

Référence de publication: 2016092987/551.

(160062121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2016.

---

### **CCP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 16, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.445.

### EXTRAIT

Il résulte des contrats de transfert de parts datés du 22 août 2015 que:

- La société CCP Holding Ltd., ayant son siège social situé au Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, cède 6% de ses parts, à savoir 598 parts, à la société Telco Holdings Investments Limited, ayant son siège social à Suite 102, Saffrey Square, Bank Lane & Bay Street, Nassau, The Bahamas.

- La société Telco Holdings Investments Limited, ayant son siège social à Suite 102, Saffrey Square, Bank Lane & Bay Street, Nassau, The Bahamas, cède la totalité de ses parts, à savoir 598 parts, à la société Columbus Trustees as trustee of The Telco Holdings Trust, ayant son siège social au 7, rue de Général Dufour, 1204 Geneva, Switzerland.

- La société Columbus Trustees as trustee of The Telco Holdings Trust, ayant son siège social au 7, rue de Général Dufour, 1204 Geneva, Switzerland, cède 50% de ses parts, à savoir 299 parts, à Andri Sveinsson, ayant pour adresse le 5 Campden Hill Court, Campden Hill Road, London W8 7HX, United Kingdom.

- La société Columbus Trustees as trustee of The Telco Holdings Trust, ayant son siège social au 7, rue de Général Dufour, 1204 Geneva, Switzerland, cède 50% de ses parts, à savoir 299 parts, à Birgir Mar Ragnarsson, ayant pour adresse le 31 Springifield Road, London NW8 6QT, United Kingdom

- Andri Sveinsson, ayant pour adresse le 5 Campden Hill Court, Campden Hill Road, London W8 7HX, United Kingdom, cède la totalité de ses parts, à savoir 299 parts, à la société Columbus Trustees S.A. as trustee of The Wôtan Trust, ayant son siège social au 7, rue de Général Dufour, 1204 Geneva, Switzerland.

- Birgir Mar Ragnarsson, ayant pour adresse le 31 Springifield Road, London NW8 6QT, United Kingdom, cède la totalité de ses parts, à savoir 299 parts, à la société Columbus Trustees S.A. as trustee of The Frigg Family Trust, ayant son siège social au 7, rue de Général Dufour, 1204 Geneva, Switzerland.

- La société Columbus Trustees S.A. as trustee of The Wôtan Trust, ayant son siège social au 7, rue de Général Dufour, 1204 Geneva, Switzerland, cède la totalité de ses parts, à savoir 299 parts, à la société Vodinberg Trading Limited., ayant son siège social à Suite 102, Bank Lane & Bay Street, Nassau, The Bahamas

- La société Columbus Trustees S.A. as trustee of The Frigg Family Trust, ayant son siège social au 7, rue de Général Dufour, 1204 Geneva, Switzerland, cède la totalité de ses parts, à savoir 299 parts, à la société Pharma and Global Limited, ayant son siège social à Suite 102, Bay Street & Bank Lane, Nassau, The Bahamas.

Suite à ces cessions, le capital social de la Société est représenté par 12 400 parts sociales réparties de la manière suivante:

- CCP Holding Ltd.: . . . . .	9380 parts
- Sinclair SO: . . . . .	2422 parts
- Pharma and Global Limited: . . . . .	299 parts
- Vodinberg Trading Limited: . . . . .	299 parts
- Soit au total: . . . . .	12400 parts

Pour extrait conforme,

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100289/43.

(160071462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

**R-Control Désinfections S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4967 Clemency, 47, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 67.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095483/9.

(160065272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Real Assets S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 139.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095489/9.

(160065329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Biolaser Technologies et Finances S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 10, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 128.849.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095774/9.

(160066442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.